

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-052

SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) POUR LA PÉRIODE 2024-2026 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	22	28	07/12/2023	07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS, Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie KANTE, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY Adjointes au Maire ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Gaëlle RICHARD, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Magali DE FUENTES, Laurent MUS, Clotilde COUDENNE, Michel PERRAND, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Laure COMTE-BERGER	qui donne pouvoir à	Isabelle DUCRY
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Gaëlle RICHARD
Anthony SUBER	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Dimitri CORTES	qui donne pouvoir à	Eva BOCCABELLA
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Marie-Dominique SARRAIL

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Jean Louis TARTEVET

Secrétaire de séance :

Eva BOCCABELLA

Rapporteur Nathalie KANTE, Adjointe au Maire

Afin d'être sur un bassin d'intervention cohérent, le Relais Petite Enfance (RPE), dont le siège est Sorgues, proposé aux communes de Châteauneuf du pape, Caderousse, Jonquièrre, Bédarrides s'arrêtera le 31/12/2023. Les missions de ce dernier prendront effet le 1/01/2024 sur le bassin de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat. Le relais interviendra à compter de cette date uniquement sur les communes de Bédarrides, Monteux, car pour les autres communes de l'intercommunalité, le service est proposé par le RPE de Pernes les Fontaines.

Les missions attendues de ce relais sont :
Commune de Bédarrides

- Informer les parents à la recherche d'un mode de garde.
- Informer les parents sur les différentes aides liées au mode de garde de l'enfant et les accompagner dans leurs démarches administratives.
- Favoriser les échanges, la mise en relation entre les assistantes maternelles et les parents.
- Favoriser l'information et la formation des assistantes maternelles, en collaboration étroite avec la PMI (Conseil Départemental)
- Repérer les besoins et les pratiques locales.

Ce dispositif fait partie intégrante de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui fait suite au contrat enfance jeunesse. Cette Convention Territoriale Globale a été signée par l'ensemble des communes concernées en décembre 2022. Le RPE concerne pour l'instant les communes de Bédarrides, Monteux et Sorgues

Les parents et les assistantes maternelles de ces villes pourront bénéficier de l'ensemble des services du Relais Petite Enfance.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de financement du RPE entre la commune de Sorgues, porteuse du projet et siège de la structure, et les communes de Bédarrides et Monteux.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la signature de cette convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

SUR LE RAPPORT DE Nathalie KANTE, Adjointe au Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** la signature de la convention partenariale pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2024-2026 sur le territoire de la communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat, ainsi que les pièces s'y rapportant.
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

14 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Eva BOCCABELLA



Le Maire,
Jean BERARD

RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2023/052	Signature de la convention partenariale pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2024/2026 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat.	Pour :	28	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication